

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/44

OBJET : ENGAGEMENT DANS UN SYNDICAT UNIQUE « ESPACE LUMIERE ».

La communauté de communes « vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » participe, au côté du Conseil Départemental 04, au développement et à la gestion du domaine skiable de Praloup depuis 1993 au travers du syndicat mixte d'aménagement de Pra-Loup (SMAP).

Jusqu'au 31 décembre 2007, l'exploitation du domaine skiable de Praloup était exercée via différentes délégations de service public qui se sont succédées : Ubaye développement, Pra-loup développement (transmontagne), Praloup ski développement (Maulin montagne participations).

Depuis le 1er janvier 2008, le SMAP (syndicat associant la CCVU puis CCVUSP et le département) a repris en direct l'exploitation du domaine skiable au travers de sa régie d'exploitation (RPLU04), régie à autonomie financière sans personnalité morale.

A l'origine, les statuts du SMAP prévoyaient la répartition des contributions des collectivités (CCVU + département) pour le fonctionnement uniquement à hauteur de **45%** pour la CCVU et **55 %** pour le département.

Concernant l'investissement, aucune règle de répartition entre les collectivités n'existe dans les statuts du SMAP.

Entre 2009 et 2011, un premier programme de travaux de modernisation du domaine skiable de Praloup a été décidé par les collectivités partenaires (CCVU et département) visant à la construction de l'ascenseur urbain des Molanès et du télésiège débrayable 6 places de Peguieou. Le montant des travaux s'est élevé à **15 000 000 € HT** financés comme suit :

FINANCEMENT			OBSERVATIONS
CCVU	CG04	AUTRES FINANCEMENTS EUROPE/REGION	
9 500 000 €	4 000 000 €	1 500 000 €	La part de la CCVU a été financée par un emprunt contracté sur son budget principal sur une durée de 30 ans dont l'annuité est de 760 928 € (jusqu'en 2030)

Après ce premier programme de rénovation, la CCVU n'a pas pu continuer à participer à un tel niveau de financement.

En 2012, un second programme de travaux a été réalisé avec notamment le nouveau télésiège débrayable 6 places de Bergerie, la sécurisation du réseau électrique haute tension et le tapis skieurs des Sorbiers. Ce programme d'un montant de **8 500 000 € HT** a été financé comme suit :

FINANCEMENT SMAP	OBSERVATIONS
8 500 000 €	Le SMAP a contracté deux emprunts et 1 crédit-bail d'une durée de 15 ans dont les annuités d'un montant de 876 000 € sont remboursées par le versement d'une redevance de la RPLU prélevée sur ses bénéfices d'exploitation

Enfin, en 2013, le troisième programme de travaux a permis de construire un nouveau télésiège débrayable de six places sur la zone de la Clappe en remplacement de quatre remontées mécaniques existantes et l'extension du réseau neige de culture sur le secteur de Peguieou. Ce programme de **9 000 000 € HT** a été financé comme suit :

FINANCEMENT		OBSERVATIONS
FONDS DE CONCOURS UVERNET	SMAP	
1 000 000 €	8 000 000 €	Le SMAP a contracté un emprunt sur 15 ans dont l'annuité est remboursée à hauteur de 50% par la redevance de la RPLU et à hauteur de 50% par la CCVUSP et le CD 04 sur base des 45% / 55% au titre de contributions annuelles supplémentaires

En 2018, après l'accident sur la télécabine de Costebelle, le syndicat mixte a décidé de reconstruire la télécabine pour un montant de **6 800 000 € H.T.**

FINANCEMENT SMAP	OBSERVATIONS
6 800 000 €	Le SMAP a financé 2 000 000 € sur ses fonds propres et contracté un emprunt d'un montant de 4 800 000 € d'une durée de 20 ans dont l'annuité est remboursée par le versement d'une redevance de la RPLU

Le montant total des participations de 2008 à 2022 est réparti comme suit :

Partenaires	Fonctionnement		Investissement		Global	
Département	6 594 128,80	24%	4 083 778,66	30%	10 677 907,46	26%
CCVUSP	5 819 351,19	21%	9 519 440,29	70%	15 338 791,48	37%
Commune	1 794 947,41	6%			1 794 947,41	4%
Smap-régie	13 430 113,04	49%			13 430 113,04	33%
Total	27 638 540,44		13 603 218,95		41 241 759,39	

Les intérêts de l'emprunt de 9,5 M€ souscrit par la CCVUSP sur son budget principal qui représentent un total de 4,625 M€ s'ajoutent aux 15.3 M€ de financement ; A ce jour, la participation de la CCVUSP s'élève à près de **20 M€**.

Récemment la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon s'est engagée aux côtés du Département des Alpes de Haute Provence et de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dans une étude prospective des domaines skiables de l'espace Lumière, comprenant Le Seignus, la Foux d'Allos et Pra-Loup ;

CONSIDERANT que le Masterplan issu de ces travaux et présenté auprès des élus des deux intercommunalités, conclut à la nécessité d'une refonte de la gouvernance, de la gestion et de l'avenir de ces domaines skiables ;

CONSIDERANT que le Département, porteur des deux syndicats de montagne actuels que sont le SMAP (Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup) et le SMVA (Syndicat Mixte Val d'Allos), a exprimé, par la voix de sa Présidente, sa volonté de conduire ce projet évoqué depuis de nombreuses années, pour faire émerger une station dont la masse critique en termes de chiffre d'affaires permettrait de se porter à hauteur de stations concurrentes des Hautes Alpes et des Alpes Maritimes ;

CONSIDERANT que cette démarche et cette volonté s'inscrivent en cohérence avec les stratégies déjà portées par le Département aux côtés et pour le compte des intercommunalités comme le plan national Avenir Montagne Ingénierie, ou encore en écho avec le portage de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour les futurs contrats-stations ;

CONSIDERANT que l'objectif donné à un nouvel outil de gouvernance, outre l'attractivité qu'il générerait pour les potentiels investisseurs, sera de garantir également un engagement des partenaires de l'action publique, tels que la Banque des Territoires. De plus, dans un contexte de changement climatique, il contribuera à porter collectivement de nouvelles stratégies touristiques efficaces et diversifiées, et à faciliter la nécessaire rationalisation de gestion des stations, soumises à l'aléa d'enneigement ;

CONSIDERANT qu'alors même que la Délégation de Service Public mise en œuvre sur le Val d'Allos arrivera à son terme en juin 2023, l'engagement politique dans une démarche unifiée nécessite désormais d'être formalisé par une décision des instances de chaque acteur de ce projet, à savoir :

- Le Département des Alpes de Haute Provence,
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon,
- La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon,
- La Commune d'Uvernet-Fours,
- La Commune d'Allos.

ATTENDU que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, en adhérant officiellement à cette démarche, marquerait son engagement dans une gouvernance institutionnelle unique à même de permettre la modernisation de l'Espace Lumière, la mutualisation de son exploitation, l'adaptation aux nouvelles attentes des clientèles, et aux enjeux du changement climatique mais aussi l'amélioration tant de la visibilité que de la notoriété des stations ;

ATTENDU que l'engagement de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon dans ce projet, sous l'égide d'un syndicat mixte unique (**pour l'Espace Lumière La Foux d'Allos – Pra-Loup**) auquel il sera délégué l'organisation des remontées mécaniques du domaine skiable et des compétences associées à l'exploitation de ce dernier (damage, sécurité des pistes...), ne vaut pas engagement financier à ce stade ;

ATTENDU que cette prochaine étape nécessitera en effet la consolidation d'un programme

d'investissement, et la définition des conditions d'engagements financiers de chacune des parties dans cette planification, pour laquelle la Commune d'Uvernet-Fours sera également partie prenante ;

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil communautaire :

- **DE S'ENGAGER** dans une gouvernance unique pour assurer l'autorité organisatrice de l'Espace Lumière, composée des domaines skiabiles reliés de **La Foux d'Allos et de Pra-Loup**, via la création d'un syndicat mixte unique ;
- **DE DELEGUER** audit syndicat unique créé sur l'Espace Lumière ***l'organisation des remontées mécaniques du domaine skiabable et des compétences associées à l'exploitation de ce dernier (damage, sécurité des pistes...)*** ;
- **DE FAIRE VALOIR** que cet engagement dans le nouveau syndicat unique nécessitera dans un second temps la consolidation d'un programme d'investissement, et la définition de conditions d'engagements financiers de chacune des parties dans cette planification, pour laquelle la Commune d'Uvernet sera également partie prenante ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;

Le conseil communautaire,
Sur proposition de la présidente,
Après délibéré,

- **S'ENGAGE** dans une gouvernance unique pour assurer l'autorité organisatrice de l'Espace Lumière, composée des domaines skiabiles reliés de **La Foux d'Allos et de Pra-Loup**, via la création d'un syndicat mixte unique.
- **DECIDE** de déléguer audit syndicat unique créé sur l'Espace Lumière ***l'organisation des remontées mécaniques du domaine skiabable et des compétences associées à l'exploitation de ce dernier (damage, sécurité des pistes...)***.
- **FAIT VALOIR** que cet engagement dans le nouveau syndicat unique nécessitera dans un second temps la consolidation d'un programme d'investissement, et la définition de conditions d'engagements financiers de chacune des parties dans cette planification, pour laquelle la Commune d'Uvernet sera également partie prenante.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sophie Vaginay Ricourt".